

LA FEUILLE DU BICENTENAIRE

DE

LA RÉVOLUTION FRANÇOISE.

(du lundi 30 Octobre 1989)

Avis. La feuille du bicentenaire est un supplément gratuit du Bulletin Municipal "Le Mercadiou". Il paraît à la fin de chaque mois et on peut le trouver à la mairie, à la Maison de Pays et chez les marchands l'annonçant par une affiche. Toute lettre relative au contenu de cette feuille doit être adressée à la mairie de St Macaire, au sieur Jean Marie Billa directeur ou au sieur Louis Trenea responsable de ladite feuille du Bicentenaire.

6 octobre 1789. Le retour de Versailles.



COMITE DU BICENTENAIRE - MAIRIE DE SAINT-MACAIRE - 33490
Imprimerie spéciale - Tirage 900 ex.

On pourra lire dans ce numero les nouvelles du royaume, avec en particulier le retour du Roi à Paris ("le boulanger, la boulangère et le petit mitron") ; les nouvelles de la Guienne ; la fin du feuilleton "Agonie de Mme de P..." et son rétablissement par le vinaigre des 4 voleurs, une description des antiquités de Nismes, et les rubriques habituelles : l'Albert moderne, les à propos de société, le confiturier royal.



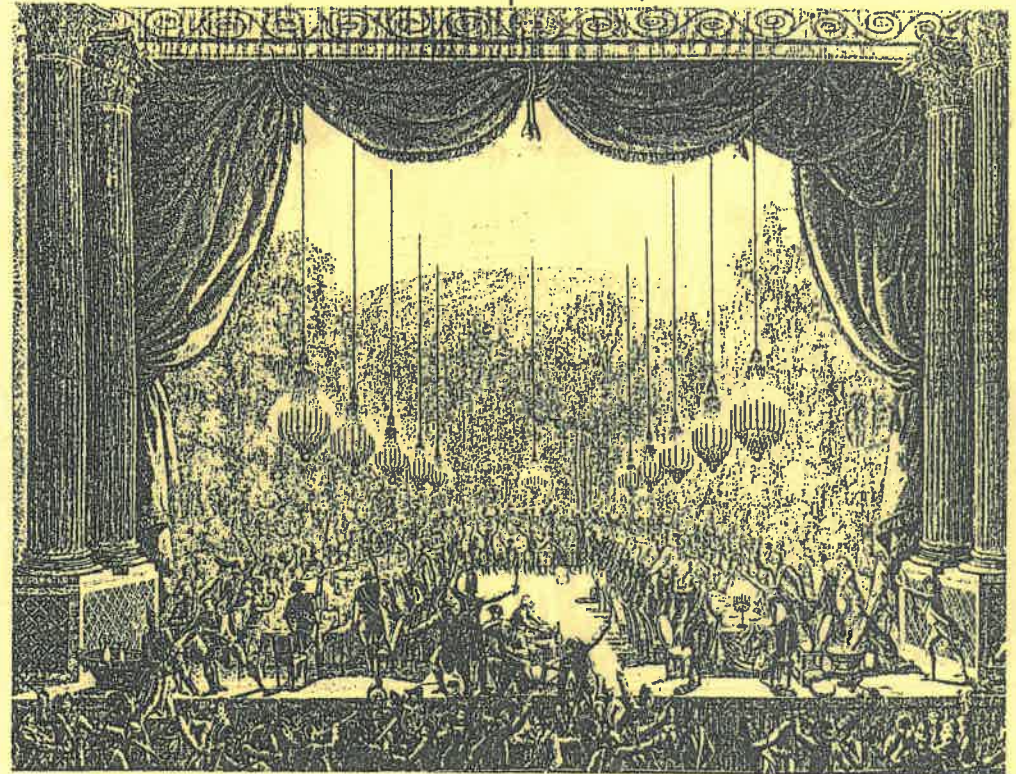
NOUVELLES POLITIQUES.

Verfailles, du 3 Octobre 1789.

» MM. les Gardes-du-Corps du Roi, au nombre de 120, ont traité, le 1^{er} Octobre, tous les Officiers des Corps Militaires à Verfailles. Une table de 240 couverts a été dressée dans la grande Salle de l'Opéra.

La Salle étoit très-bien illuminée. Les plus jolies femmes de la Cour & de la Ville qui s'y sont trouvées, formoient un coup-d'œil le plus attrayant & le plus en chanteur, & donnoient d'agréables distractions.

Douze Grenadiers du Régiment de Flandres ont bu à la santé du Roi, le sabre nud d'une main, & le verre de l'autre. Le Roi, la Reine, M. le Dauphin, Madame, sont venus pour jouir du Spectacle. Quelques Officiers, en versant du vin à leurs soldats, leur disoient : allons, enfants ! buvez à la santé du Roi, de votre Maître, & n'en reconnoissez point d'autre ! Un autre Officier a crié fort haut : à bas les cocardes de couleurs ! que chacun prenne la blanche ! c'est la bonne !



Versailles le 4 Octobre 1789 - Sa Majesté a refusé de sanctionner les décrets de l'Assemblée Nationale sur la Déclaration des Droits de l'Homme et les premiers articles de la Constitution, qui lui ont été présentés le 2 courant : "j'accorde, selon votre désir, mon accession à ces articles de constitution, mais à une condition positive et dont je ne me départirai jamais, c'est que... le pouvoir exécutif ait son entier effet entre les mains du monarque... je ne m'explique point sur votre déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen ; elle contient de très bonnes maximes... mais des principes susceptibles d'application et même d'interprétations différentes ne peuvent être justement appréciés..."

PARIS, 5 Octobre 1789.



A neuf heures du matin quatre ou cinq mille femmes, accompagnées d'un grand nombre d'hommes sortis des fauxbourgs Saint-Annoine & Saint-Marceau, se sont rendus sur la place de Grève, pour se plaindre du défaut d'approvisionnement, & s'emparer des armes qui étoient à l'Hôtel-de-Ville. Les femmes sont montées en foule dans les failles & bureaux de cet Hôtel, dont elles ont forcé les portes, sans faire cependant aucun mal à ceux qu'elles y ont trouvé. Sept ou huit Représentans de la Commune se trouvoient alors dans la salle de l'Assemblée ; ils en sont sortis sans être insultés par personne. A onze heures, plusieurs détachemens de ces femmes, suivies d'hommes armés de piques, de hallebardes & de bâtons, & trainant quelques pièces de canon, ont pris la route de Versailles, où elles sont arrivées vers les trois heures après-midi. Vers les cinq heures du soir un corps d'armée, composé de quinze à vingt mille Gardes Nationales, solides & non soldées, & d'un très-grand nombre d'ouvriers & d'artisans, munis de différentes armes & manquant de pain, est parti de même pour Versailles, avec un train d'artillerie, drapeaux déployés & mèches allumés, & ayant à la tête M. le marquis de la Fayette, & tout l'Etat-Major de la Garde Nationale, qu'on avoit conjuré de conduire l'armée. Toutes ces troupes sont arrivées à Versailles vers les neuf heures du soir, au milieu d'une pluie affreuse & continuelle, & d'un vent assez fort. L'Assemblée de la Commune a tenu sa séance après le départ de l'armée Parisienne, & tout a été fort tranquille à l'Hôtel-de-Ville.

Réponse du Roi à 10 heures du soir,
le 5 Octobre.

J'accepte purement & simplement
les articles de la Constitution, & la
Déclaration des droits de l'homme,
que l'Assemblée Nationale m'a présentés.

Signé, LOUIS.

Du 6. Les quatre ou cinq mille femmes parties de Paris ont rencontré, en entrant à Versailles, un homme en cocarde noire, qu'elles ont pendu à la grille du château. L'Armée Parisienne étant survenue, il y a eu de la résistance de la part des Gardes du Corps, dont plusieurs ont été tués ; & leurs têtes, portées au bout d'une pique, sont promenées aujourd'hui dans Paris. Vingt autres Gardes du Corps ont été faits Prisonniers. Sept autres Gardes du Corps sont amenés ici Prisonniers, pour avoir tiré sur le Peuple. M. de la Fayette a été nommé Commandant Général de la Garde Nationale de Versailles, ainsi qu'il l'est de celle de Paris. Le Régiment de Flandres n'a fait aucune résistance, a mis bas les armes, & est venu à Paris avec l'Armée Parisienne.



Le Roi, la Reine & le Dauphin, arrivent en ce moment à Paris pour s'y établir, sous la Garde Nationale de cette Ville.

Versailles, Assemblée Nationale, le 6 Octobre 1789 - Pour améliorer les finances du royaume, l'Assemblée Nationale, concertée avec M. Necker, a décrété l'établissement d'une contribution extraordinaire et patriotique, qui n'aura lieu qu'une fois, égale au quart du revenu des citoyens. Les déclarations seront faites avant le mois de Janvier 1790, devant les municipalités. Après cette époque, les municipalités feront l'appel de ceux qui auraient manqué de faire leur déclaration. Aucune recherche ni inquisitions ne seront faites pour cette contribution patriotique... Les citoyens qui ne possèdent que 400 Livres de revenu seront, ainsi que les ouvriers et journaliers, exempts de déclaration.

Le 10 Octobre 1789 - L'Assemblée a décrété que Louis XVI ne s'appellera plus désormais "Roi de France et de Navarre", mais "Par la grâce de Dieu et la loi constitutionnelle de l'Etat Roi des Français".



A l'Assemblée Nationale encore, le docteur Guillotin a présenté un projet de réforme du système pénal. Ce projet devant être discuté le 1^o décembre prochain et nécessitant une exposition plus importante dans ce journal, nous en reparlerons dans notre numéro de décembre.

ÉVÉNEMENTS.



Le 10 de ce mois, M. & Madame Mounier, la Princesse d'Hénin, & le Comte de Lally, sont partis en poste de Saint-Germain; & ont pris la route d'Allemagne. M. de Lally courait devant la voiture, en veste grise.

Le lendemain, le Duc de Guiche est parti seul de Rambouillet. On croit qu'il est allé en Suisse.

Il est étonnant que tous les Régimens de France n'aient pas arboré la cocarde nationale; & sur-tout que des Chefs soient assez mauvais politiques pour défendre aux Soldats de l'arborer, sous peine de punition. Ne voient-ils pas, que par cette conduite ils s'exposent à faire débânder nos troupes?

Le 18, deux Grenadiers du régiment d'Armagnac, en garnison à Soissons, sont arrivés à Paris, & ont raconté qu'ils avoient été condamnés trois jours auparavant à passer par les verges, pour avoir attaché à leur bonnet la cocarde nationale, contre les défenses de l'Etat-major; mais que leurs camarades avoient refusé de frapper, & avoient facilité leur évafion.

Du 11 Octobre.

Comme la Reine avoit promis aux belles Dames de la Halle, de faire retirer du Mont de Piété les effets qu'elles pouvoient y avoir [1] pour des sommes au-dessous de 24 liv. & que beaucoup d'entr'elles, avoient joui de cette bienfaiance, il s'en étoit présenté une multitude d'autres, & elles s'étoient rendues dans le jardin du Château des Tuileries, où l'on avoit établi six Bureaux, pour recevoir & inscrire leurs billets d'emprunt; mais le monde y est venu en si grande affluence, qu'il a fallu prendre le parti de charger les Districts de toutes ces opérations, & le peuple s'y rend: cependant comme le relevé de tous ces petits articles s'éleve à près de 4 millions, il a fallu que la Reine suspendit ses libéralités, & qu'elle ne les prodiguât qu'en faveur des plus pauvres personnes.

Le Roi vient d'ordonner, par une proclamation, qu'il fera pris, tant sur ses dépenses personnelles, que sur celles de la Reine, de quoi fournir au Mont-de-Piété, pour en retirer les objets dont le peuple a le plus pressant besoin pour se vêtir; mais il ne sera question que des effets engagés jusqu'au premier de ce mois d'Octobre.

Versailles, Assemblée Nationale, le 14 Octobre 1789 - Une délégation de Juifs des provinces, des Evêchés d'Alsace et de Lorraine, a été admise à la barre de l'Assemblée grâce à M. l'abbé Grégoire. Elle a évoqué "l'humanité outragée depuis tant de siècles par les traitements ignominieux qu'ont, dans presque toutes les contrées de la Terre, subis les malheureux descendants du plus ancien de tous les peuples..." et souhaité "que les hommes les regardent comme leurs frères... et qu'une réforme absolue s'opère dans les institutions à leur sujet.

Le président de séance a répondu par des paroles bienveillantes. M. l'abbé Grégoire est intervenu pour que l'Assemblée s'engage à décider prochainement de la citoyenneté des juifs. Grâce à lui encore, et malgré les murmures désapprobateurs de quelques membres du clergé, la délégation a pu, comme toute députation, assister à la séance de l'Assemblée.

Paris, Assemblée Nationale, le 19 Octobre 1789 - Cette séance est encore une de celles qui doit faire époque dans l'histoire de l'Empire Français, et dans les fastes de l'Assemblée Nationale. Tourmenté par les ennemis de la félicité publique, le roi des Français, obligé d'abandonner le séjour de sa naissance, est venu chercher la paix dans le sein de la capitale. L'Assemblée des représentants de la Nation, déchirée par ses discordes intestines se réunit en un seul point : son amour au sang des Bourbons; un décret unanime l'en déclare inséparable : c'est à Paris qu'elle poursuit ses travaux, provisoirement à l'Archevêché.

Il a été rendu compte ce jour de deux émeutes populaires qui ont eu lieu, l'une à Alençon le 13 courant, l'autre à Boulogne sur mer.

Dans la première, M. le Vicomte de Caraman, Major du Régiment de Picardie, son Lieutenant & soixante Chasseurs, ont été arrêtés par le Peuple assemblé, & constitués prisonniers, on ne fait pour quel motif. Cependant le Comité d'Alençon se propose de les juger avant quatre jours. C'est Vendredi au soir que M. Freteau a reçu cette nouvelle, après la séparation de l'Assemblée. Ne pouvant conséquemment lui en rendre compte, il a cru pouvoir prendre sur lui, d'inviter le Comité d'Alençon de n'agir dans cette affaire que par les voies de droit, quel que pût être le crime dont M. de Caraman seroit accusé, en instruisant d'ailleurs le Comité que l'Assemblée nationale avoit spécialement attribué au Châtelet, la connoissance des crimes de lèse-nation. Cette sage conduite de M. Freteau, qui est la marche de la raison, a été approuvée.



L'émeute de Boulogne-sur-Mer a été occasionnée par l'arrivée de M. le Duc d'Orléans, qui, conformément à la mission dont il a été chargé par S. M. s'est présentée dans cette Ville à l'effet de s'y embarquer pour l'Angleterre. Effrayés, comme les habitans de la Capitale, de cette démarche de S. A., pendant la crise cruelle où les affaires sont en France, ceux de Boulogne-sur-Mer se sont assemblés, & se sont formellement opposés à son départ. Trois Députés partis de Boulogne se sont présentés à minuit chez M. Freteau, lui ont rendu compte de ce fait, & l'ont prié, de la part des Citoyens de Boulogne, de vouloir bien leur certifier, d'une manière ostensible, l'intention de l'Assemblée sur cet objet. M. le Président leur a dit que M. le Duc d'Orléans étoit muni d'un passe-port en bonne forme. Cependant, ces Messieurs ont insisté à ce que ce passe-port fût certifié de nouveau, pour tranquilliser les habitans de Boulogne. M. Freteau a été obligé de se rendre à leurs instances. Il en a rendu compte à l'Assemblée, qui a approuvé sa conduite.

Le même jour, M. Bailly, maire de Paris et M. le marquis de La Fayette ont pris la parole devant l'Assemblée pour exprimer le bonheur de la Capitale de posséder à la fois et son Roi et les Représentants du Peuple assemblés.

M. le comte de Mirabeau, l'ennemi né des éloges et de l'adulation est ensuite monté à la Tribune et a demandé qu'il fut fait des remerciements solennels à M. le marquis de La Fayette et à toute la Commune. On a vu dans cette circonstance les combats des talents, de la modestie, de l'honneur et de la gloire. Qu'ils sont beaux ces combats, et qu'ils devraient humilier les méchants qui veulent nous perdre !

Paris, "sur les bords du Gange", le 21 octobre 1789 - Un pamphlet a été diffusé ce jour, intitulé "Domine, salvum fac Regem", tout à la gloire de La Fayette et attaquant très violemment le Duc d'Orléans, le marquis de Mirabeau...

La manivelle tourne toujours, mon cher ami : au moment où je vous écris, le royaume de France se joue à pair ou non, dans une salle des Tuileries. Le duc d'Orléans a été arrêté à Boulogne vendredi dernier, en montant dans son paquebot. Mir... dit en propres termes au bourgeois Bourbon : je ne veux pas que vous partiez. La poltronnerie du malheureux, la frayeur qu'il avoit du spectre de M. de la Fayette, je ne fais quelle Euménide qui le cramponnoit, l'emportèrent sur la puissance du minotaure ; il partit ; mais l'intrigue monta en croupe avec lui, & le galoppoit encore dans sa fuite.

Quel que soit le sort qui l'attend ; la honte & l'infamie ne peuvent plus le quitter. Sa prétendue mission est un ridicule de plus : tout le monde fait qu'il est incapable d'en remplir aucune.

Mir... disoit hier hautement, qu'il abandonnoit ce lâche coquin à son malheureux sort, qu'il n'avoit qu'une ame de laquais, &c. Vous connoissez l'originalité de ses sarcasmes, la seule arme peut-être qu'il ait le talent de manier.

Mir..., à ce qu'on croit, a éventé tout, quand il a vu que le premier saut du tremplin du peuple avoit déjoué toutes leurs espérances ; le serpent s'est replié sur lui-même, & nul doute qu'il ne soit aujourd'hui le premier à sapper l'édifice dont il devoit être la pierre angulaire, & dont il n'aura été que la pierre d'achoppement.



Paris, le 21 Octobre 1789 - La foule, inquiète de la pénurie alimentaire, a pendu le malheureux boulanger François, accusé à tort d'accaparement. Pour prévenir les troubles, l'Assemblée Nationale, contre l'opinion du seul Robespierre, a voté la loi martiale, permettant, dans le cas où la tranquillité publique serait en péril, aux officiers municipaux de déclarer que la force militaire doit être employée à l'instant.

É V É N E M E N T S.

M. Marat qui avoit été dénoncé à la Municipalité de Paris par M. Joly, & que l'on avoit voulu arrêter contre le droit des gens, (1) pour des sorties insérées dans son Journal contre MM. Neckeh, de la Fayette, Bailly, & une infinité d'autres personnes respectables, continue toujours d'être libre, & il attend le succès de la requête qu'il a présentée à l'Assemblée Nationale le 12 Octobre.

ASSEMBLÉE NATIONALE, du 22 Octobre

L'ordre du jour ramenoit naturellement l'Assemblée à discuter les qualités nécessaires pour figurer dans les Assemblées élémentaires. La première étoit la majorité; mais le Comité n'avoit pas fixé à quel âge on pourroit y parvenir.

C'est l'avis de M. de-S. Fargeau qui a été décrété: 25 ans accomplis

On a ensuite discuté l'article du domicile de l'Electeur, il a été décrété que, pour donner son suffrage dans une Assemblée primaire, il falloit être domicilié de fait dans l'arrondissement de cette Assemblée primaire, depuis un an.

La quatrième condition étoit de payer une contribution directe de la valeur locale de trois journées de travail. M. l'Abbé Grégoire s'est fortement élevé contre cet article, en faveur des pauvres, des artistes, & des gens instruits, sans fortune, & il a demandé qu'on n'exigeât pour être Electeur ou éligible, qu'une ame vertueuse, un esprit éclairé, un cœur français & soutenu par M. Robespierre, Député d'Artois mais il a été combattu avec le plus grand succès par les pauvres, quoique

Citoyens comme les autres, n'ont pourtant pas le même intérêt que les propriétaires à la chose publique; qu'un homme, accoutumé à recevoir le prix de son travail, s'accoutumeroit aisément à vendre son suffrage !!! Cet avis a prévalu.



Ho mai: Je me connais plus en Argent qu'en Esprit.

Le décret dit "du marc d'argent" a été publié le 29 Octobre: pour être éligible, il faut être citoyen actif propriétaire foncier et contribuable au minimum pour 1 an.

NOUVELLES DE SAINT MACAIRE ET DE LA GUIENNE

Bordeaux, le 6 octobre 1789 - M. Bernadau, qui vient de lancer un journal, "le Courrier Bordelais", note la rapidité avec laquelle se développe l'esprit public, et souligne le devoir qu'ont les citoyens instruits de "hâter de tous leurs moyens les progrès de la raison générale, seule ressource qui nous reste dans le déplorable état de nos institutions".

Il présente comme une lâche désertion de la cause publique la démission de certains députés de l'Assemblée Nationale originaires de notre région, à savoir l'évêque de Bazas et l'abbé Piffon, curé de Saint-Christoly.

Bordeaux, le 15 Octobre 1789 - Sur l'invitation des Electeurs, MM les jurats de la ville de Bordeaux ont rendu deux ordonnances réglementant le commerce de la boucherie: la viande ne doit plus être vendue qu'au poids de 16 onces, à raison de 9 sols la livre de bœuf et 11 sols celles de veau et de mouton. Jusque là, la viande se vendait trop souvent "à l'oeil" sans que le poids réel entrât suffisamment en ligne de compte.

Bordeaux, le 16 Octobre 1789 - MM les capitaines (dont M. Vergniaud), Lieutenants, sous-lieutenants et sergents-majors du régiment de Ste Eulalie, assemblés au séminaire de St Raphaël, ont rédigé une adresse à l'Armée Patriotique; convaincus qu'il est du devoir, surtout d'un régiment patriotique, de dénoncer les abus (efforts déployés par l'aristocratie pour asservir la Nation, accaparements qui se font, spéculations d'avidés commerçants qui sont les affameurs du peuple), et de faire hommage de ses idées à la Patrie, ils proposent que les régiments patriotiques soient invités à faire faire des recherches dans les châteaux, magasins, greniers et tous autres entrepôts de grains, qu'un corps de garde ou une chaloupe d'observations soient établis sur la Garonne et la Dordogne.

Cette initiative s'est heurtée à beaucoup de résistances et a provoqué une fermentation générale.

Les dits auteurs de l'adresse soulignent enfin que: "ou la liberté n'est qu'un mot, ou tout homme libre a le droit de proposer son opinion à des hommes libres".


Bordeaux le 20 octobre 1789 - MM. les officiers municipaux de la ville de Bordeaux ont écrit à M. le Receveur des Douanes de ne pas donner de permis pour le chargement des grains et farines sans un certificat préalable délivré par eux.

Médoc le 28 Octobre 1789 - Un corps expéditionnaire de police s'est embarqué ce jour à 4 heures du matin dans 4 chaloupes, à destination du Médoc où un différend opposait les paysans et les propriétaires de certains communaux. Quatre heures plus tard, le corps a débarqué à Macau. Puis après une distribution de pain complétée avec ce que l'on a trouvé dans les maisons abandonnées, l'armée s'est remise en route pour arriver quatre heures plus tard à Lamarque. Là, avec difficulté on put former un conseil de guerre avec les notables et le curé du lieu. Accusés et plaignants y furent appelés. Le tort parut être du côté des paysans. Après des menaces, la loi martiale fut publiée et l'on se dispersa pour souper. Les volontaires dormirent sur la paille, les lits étant réservés à l'état-major. Le lendemain, tandis que le général faisait la grasse matinée, chacun s'en alla sans attendre les ordres.

Bordeaux, le 30 octobre 1789 - La loi martiale a été proclamée, comme à Paris, à son de trompe par le héraut d'armes de la ville, suivi des huissiers et sergents, tous à cheval et en habits de livrée, précédés du guêt à cheval et du drapeau rouge qui doit être arboré sur les tours de l'hôtel commun.

Villandraut, fin octobre 1789 - Les habitants de Villandraut ont conduit en prison leur curé, qui s'était avisé de prêcher contre l'Assemblée Nationale, en l'accusant de vouloir renverser la religion et l'Etat par la hardiesse de ses réformes.

Aucune nouvelle de St Macaire ne nous est parvenue ce mois-ci. Nos lecteurs voudront bien nous en excuser.


LISTE GÉNÉRALE
DES POSTES DE FRANCE

ROUTE DE BORDEAUX A TOULOUSE
Par Agen et Montauban. 28 Postes
de BORDEAUX au Bouscaut Poste et demie
du Bouscaut à la Prade Poste
de la Prade à Castres Poste
de Castres à Birlade Poste
de Birlade à Barsac Poste
de Barsac à St Macaire Poste
de St Macaire à la Reole Poste et demie
de la Reole à la Motte Poste
de la Motte à Marmande Poste
de Marmande à Tonncins. Deux Postes

Versailles, banquet du 1^o Octobre (Page 2)

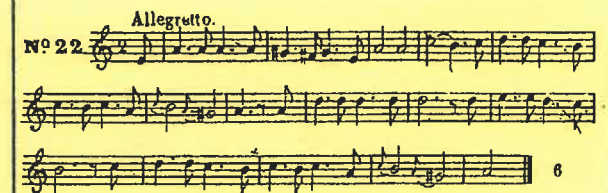
Pendant les fêtes, la Musique du Régiment de Flandres a exécuté des morceaux des plus intéressans, & tous analogues aux circonstances.
 À la santé du Roi, la Salle a réenti de l'air :
ô Richard! ô mon Roi!

Ô Richard! ô mon roi!
 L'univers t'abandonne;
 Sur la terre il n'est donc que moi
 Qui s'intéresse à ta personne!
 Moi seul dans l'univers
 Voudrais briser tes fers,
 Et tout le monde t'abandonne.
 Ô Richard! ô mon roi!
 L'univers t'abandonne;
 Et sur la terre il n'est que moi
 Qui s'intéresse à ta personne.



POURQUOI tout ce tumulte

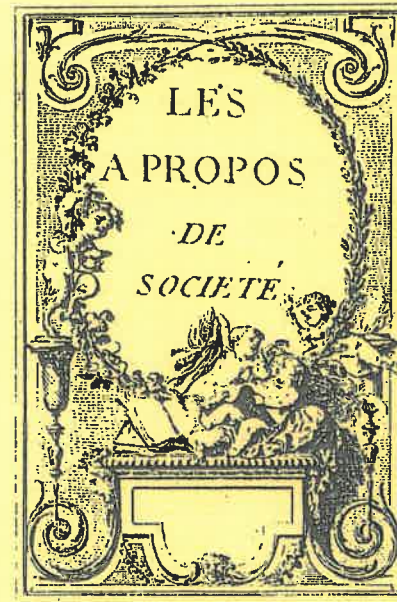
(Air : « De M. de Catinat ». Caveau n^o 22)



POURQUOI tout ce tumulte et ce bruit de tambour ?
 Quel terrible danger nous menace en ce jour ?
 Frémissant de courroux, nos valeureux soldats
 Vers la Cité des Rois précipitent leurs pas.

Oh! le plus effrayant des crimes inouis
 Qui vient de se commettre à la Cour de Louis !
 Un Corps entier insulte, en sa rage, excité,
 À l'emblème sacré de notre liberté.

Tous prenant à l'envi le plus coupable essor,
 Osent fouler aux pieds le ruban tricolor;
 Tous ils osent chanter, égarés par le vin,
 D'un air plat et rampant le scandaleux refrain.



air : « Catiau dans son galetas »

Enfin, v'la donc que le Roi
 Sapergué ! quitte Versailles
 Pour v'nir à Paris tout droit
 S'installer loin d'la canaille.
 La reine est venue aussi
 Accompagnée de leurs petits. (bis)



Maint'nant qu'il est à Paris
 Et qu'il boira l'eau d'la Seine
 Le roi, tout ragaillard,
 F'ra l'amour à notr'souv'raine,
 Pour lui mettr', comm' dit l'curé,
 Un enfant d'chœur dans l'bénitier. (bis)

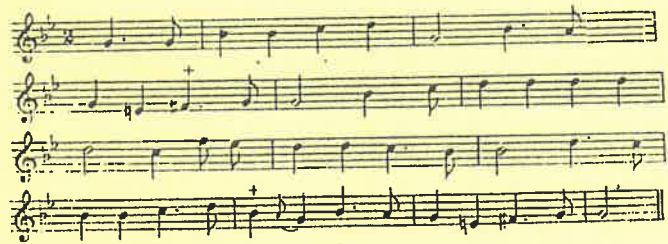


Enigme

*Je suis le jour, lecteur, j'aime l'obscurité,
 Je ne suis presque rien, ou du moins peu de chose;
 Cependant son esprit, lorsqu'on me propose,
 Ne me connoit à fonds qu'avec difficulté.*

solution page 19

NOT' BON ROI S'PLAIT S'A PARIS



NOT' bon Roi s'plait z'à Paris,
Ça ravigotte l'z'esprits.
Le v'là sous la sauvegarde
D'not' honneur et d'not' amour,
Nos cœurs y montons la garde
On s'bat pour y avoir son tour.



À Metz y voulions l'emmener
Pour afin de l'emprisonner :
Y voulions la guerr' civile
Et qu'not' sang fût répandu
Mais c'te guerr' fort z'incivile,
J'l'avons t'arrêtee sus cu.



S'ils ameutons les brigands
J'avons nos moules de gants,
J'frons voir qu'les forts de la Halle
Et les forts du Port-z'aux-blés,
Pour sabouler zeun' cabale,
Sont nerveux et ben râblés.



À peu d'frais j'ons t'acheté
Not' heureuse liberté.
Il en a coûté queuq' têtes,
Qui d'ça se s'raient ben passées,
Mais il n'est point d'bonnes fêtes
Sans queuq' verres cassés.

C'est dans la tranquillité
Qu'on jouit d'la liberté !
J'nous mang'rons t'y zentre frères
Comme de vrais garnements ?
Not' Roi qu'est l'meyeur des pères
Aura-t-y d'mauvais enfants ?



J'ons d'la farine et du grain,
J'n'ons pas peur d'mourir d'faim :
Messieurs d' « l'aristracas'rie »,
Vos beaux jours s'raient-ils perdus ?
J'avons l'air d'une targédie :
Pourquoi donc qu'je n'chantons p'us ?



J'somm' de drôles d'moineaux
D'venus libres, j'ons le bec clos
Quand j'étions dans l'esclavage
J'fredonnions de jolis chants...
J'ons l'air de r'gretter la cage
Quand j'avons la clé des champs !



D'quoi donc qu'nous nous inquiétons ?
Buvons l'rogomme et chantons :
J'ons le brave La Fayette,
L'sag' Necker et le bon Bailly.
Ils nous tireront braye nette,
Avec le temps, du margouillis.



On trouvera ci-après la troisième et dernière partie du passionnant récit "Confession, repentir, agonie et rétablissement de Madame de P***". Les deux premières parties ont paru dans les numéros 8 et 9 de "La Feuille du Bicentenaire".



AGONIE DE MADAME DE P***.

SON

ACTE DE CONTRITION,
ET SON RÉTABLISSEMENT,

PAR LE MOYEN DU VINAIGRE

DES QUATRE VOLEURS;

Distillé par G***.

Allons, voici le moment fatal
» qui approche, et dites avec moi : Mon
» Dieu, je vous donne mon cœur, afin
» qu'aucune créature ne le puisse prendre
» que, &c. mais je me trompe, dites re-
» prendre, car vous me l'avez donné en
» route, sans compter le nombre infini de
» ceux à qui vous l'avez aussi donné. Vous
» en faites le détail dans votre confession ;
» mais ce qui me fâche, c'est que cette
» confession n'est point générale, car vous
» avez oublié de faire l'aveu des membres
» du Clergé qui vous ont si souvent donné
» de l'eau bénite ».

Ici entra un Anglais, qui, dit-on, est
très-versé dans la médecine ; il arrivoit
pour rendre sa visite à Madame de P***,
qui étoit hors d'état de la recevoir ; mais
cet homme très-célèbre dont le nom m'est
échappé de la mémoire, voyant le cas
pressant où étoit cette Prêtresse de Priape,



Lui offrit promptement ses services.

J'ai chez moi, dit-il à l'Abbé de Vermond, une quantité de bons restaurans, de corroboratifs et même de laxatifs; j'ai aussi une excellente eau de Luce, qui fait assez bien revenir de ces sortes de faiblesses vaporeuses; mais comme peut-être elle ne seroit pas assez forte pour opérer le rappel subit des esprits, attendu qu'il y a déjà quelques momens qu'elle est dans cette position, je vais employer d'une certaine petite phiole que M. Gosser m'a envoyée de Paris, et je suis persuadé de son effet merveilleux; puis en administrant quelques gouttes à Madame de P***, elle revint presque aussitôt comme d'une léthargie, et remercia son bienfaiteur qui fut charmé, vu son bon naturel, d'avoir rappelé à la vie une personne que le Français desiroit voir dans le tombeau, puisqu'elle vouloit sa ruine. Pendant ces félicitations de l'une et de l'autre part, M. l'Abbé de Vermond s'occupoit à lire l'étiquette de la bouteille, et voici ce qu'il y remarqua. D'abord au fond du flacon il y avoit ces mots : *Brienne, Calonne, Foulon, Berthier*; et pour étiquette :

VINAIGRE

DES

QUATRE VOLEURS, par G***

On pourra donc dire avec raison que celle qui a contribué au pillage du Trésor royal a été arrachée un instant à une vie plus qu'ignominieuse, par une rage convulsive de ne pouvoir massacrer les Français, et qu'elle a été rappelée à la lumière par le *Vinaigre des Quatre Voleurs*.

fin



MAUDITE REVOLUTION

L'ARISTOCRAIE



LE CONFITURIER ROYAL,

Pour faire toutes sortes de Dragées.

IL faut faire deux cuissons de sucre différentes; l'une à lissé, qui est la première cuisson que l'on donne au sucre; l'autre à perlé, qui est la seconde cuisson: c'est ce qui fait que l'on dit Dragée lissée, & Dragée perlée.

Pour en venir à la pratique, il faut avoir une grande bassine de cuivre rouge, plate par le fond, avec une anse dans le milieu, pour la pouvoir manier, & deux autres aux deux côtés, soutenue en l'air, avec deux cordes à la hauteur de la ceinture, sous laquelle il faut mettre une poêle de feu, à quatre doigts du fond de la bassine: elle sert à faire la grosse Dragée & la perlée.

Et pour faire la Dragée fine lissée, on met la bassine sur un tonneau d'une grandeur proportionnée à la bassine, avec un feu modéré dessous, & qui soit mis d'une manière qu'il ne soit éloigné de la bassine, que d'un pied, faisant en sorte de bien boucher les ouvertures, pour que la chaleur ne s'évapore point, & qu'elle se conserve plus long-tems.

Amandes lissées.

Prenez des Amandes douces & bien entières, mettez-les sécher, pendant deux jours, dans l'étuve; ensuite nettoyez-les bien, en les secouant dans une serviette: mettez-les dans la bassine braulante, avec un grand feu dessous, les remuant un peu de tems pour les faire bien sécher; puis

faites bouillir de la gomme arabique, avec de l'eau sur le feu, en la tournant jusqu'à ce qu'elle soit fondue: ôtez-la du feu, & mettez, suivant la quantité, la moitié de sucre clarifié, cuit à lissé, que vous mêlerez ensemble, & en chargez les Amandes d'une couche, les remuant jusqu'à ce qu'elles soient sèches. Il en faut mettre à chaque fois, environ un demi-septier, plus ou moins, suivant la venue que l'on mene; ensuite il faut mettre une autre couche de sucre, cuit à lissé, sans gomme, & cela alternativement, jusqu'à huit ou dix couches, ayant soin de le faire sécher à chaque couche: quand la dixième couche est sèche, vous ôtez les Amandes de la bassine, la lavez avec de l'eau, & l'essuyez: quand elle est bien sèche, vous remettez les Amandes dedans, & les continuez de sucre, jusqu'à ce qu'elles soient assez chargées, & les menant sur la fin fortement, sans les faire sauter, ce qui les lisse: on les met à l'étuve pour les achever de sécher, & ensuite dans des boîtes, avec du papier, les mettant dans un lieu sec.



Poires d'Automne.

La Poire de Jaloufie est grosse & d'une couleur grisâtre, un peu pointue vers la queue; elle est si beurrée, & d'une eau si sucrée & relevée, qu'elle a mérité ce nom, donnant jaloufie aux Poires de sa saison: elle veut être cueillie un peu verte.

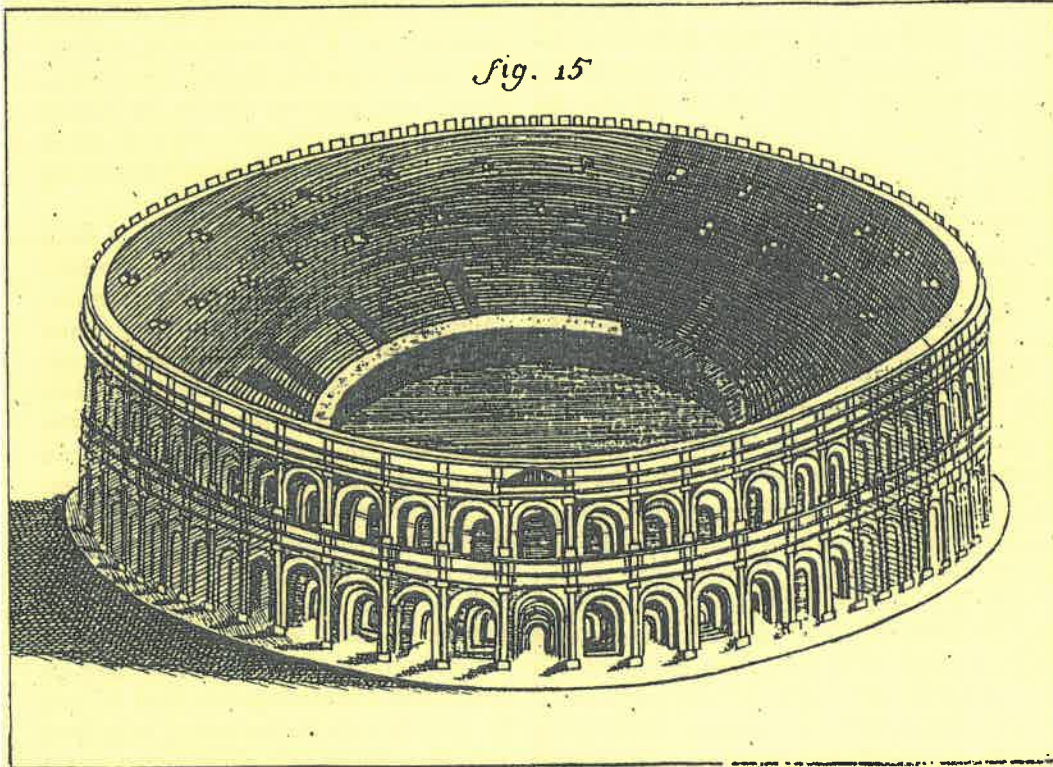
DESCRIPTION

DES ANTIQUITÉS

DE NISMES.

En cette année 1789, M Maucoble a fait paraître une nouvelle édition de sa "Description historique et abrégée des antiquités de Nismes", enrichie d'un grand nombre de figures en taille douce représentant les divers monuments de cette ville, ainsi que tous ceux qu'on a trouvés sous les ruines de son enceinte. On peut trouver cet ouvrage remarquable à Nismes, chez Buchet, Libraire, hôtel Valansole. Prix 48 sous broché.

Fig. 15



... Ce bâtiment est d'ordre Toscan irrégulier, approchant du Dorique. Il a 10 toises 5 pieds 11 pouces de hauteur depuis le rez-de-chaussée jusqu'à l'attique. Il est aujourd'hui enterré de près de 2 toises, par les décombres qu'ont sans

douté occasionnés les diverses révolutions que la Ville a éprouvées...

La principale partie de cet édifice est bâtie sans mortier, ni ciment. Les pierres ont 3 toises ou 18 pieds 2 pouces de long. Ces masses sont étonnantes, ...

L'ALBERT

MODERNE

OU

NOUVEAUX SECRETS

Eprouvés & licites, recueillis d'après les découvertes les plus récentes.

VIN. Manière de dégraisser le vin en vingt-quatre heures, & de clarifier dans le même espace de tems celui qui a été troublé. Il y a des vins qui après avoir été conservés un certain tems deviennent aussi gras que l'huile, & sont très-désagréables à boire. Pour réparer ce mal, prenez des raiforts raves ou radis, & après les avoir bien pelés, raclez les bien menus, & jetez-les dans votre tonneau par la bonde. Ou bien, jetez dans le tonneau une chopine de la meilleure huile d'olive que vous pourrez trouver. L'une & l'autre de ces deux méthodes, produira sur votre vin un effet surprenant.

Si votre vin est devenu trouble, soit pour avoir été remué ou autrement, il y a un moyen bien simple pour remédier à cet inconvenient. Il ne s'agit que de jeter dans le tonneau de la raclure de bois de sarment, ou bien, si vous l'aimez mieux, prenez une douzaine de blancs d'œufs, avec environ pour un sou d'alum en poudre; battez & mêlez bien le tout ensemble & jetez-le dans le tonneau par le bondon: remuez le tout avec un bâton, & laissez-le reposer ensuite, votre vin s'éclaircira en vingt quatre heures, & deviendra aussi fin que le vin vieux le plus clair. L'une & l'autre de ces méthodes n'ont jamais manqué de réussir.

VIN. Moyen de découvrir si le vin a été édulcoré avec de la litharge. Prenez de la lessive de chaux vive & d'orpiment: mettez-en six gouttes dans une once de vin: il se troublera & deviendra noir comme l'encre. Ou bien, versez dix gouttes d'huile de vitriol sur trois onces de vin, s'il y a de la lithargé il deviendra blanc comme du petit lait.

MOYEN de colorer le vin. Otez deux ou trois bouteilles de vin de la piece: prenez une demi-douzaine d'œufs: cassez-les dans un plat; mettez-y une bouteille d'eau, & broyez le tout ensemble, blanc, jaune, coquille: mettez le tout dans la piece, remuez avec un bâton, puis remplissez la piece de vin, & laissez-la reposer quelques jours.

VIN factice, ou maniere d'avoir à peu de frais une boisson imitant le vin. Prenez trente livres de raisin cuit au soleil: séparez les grains de la grappe; mettez les dans un tonneau, où il y ait eu récemment du vin, & ôtez-en le bondon. Versez sur ces raisins de l'eau de riviere, ou de fontaine, jusqu'à ce que le vaisseau soit plein. Jetez y un bon pot d'eau-de-vie que vous mêlerez bien avec l'eau: laissez fermenter le tout pendant vingt-quatre heures avant de remettre le bondon au tonneau. Au bout de six semaines vous aurez une boisson usuelle, d'un goût agréable.

Des différentes sortes de Vinaigres.

Vinaigre Rosat.

Vous prendrez deux pintes de bon Vinaigre, & deux onces de Roses Muscates, que vous ferez sécher deux jours au soleil, après, vous les mettrez dans le Vinaigre; vous boucherez bien vos bouteilles, & les mettrez dix ou douze jours au soleil, puis en un lieu sec.

Les Vinaigres de sureau, de fleurs de soucy & d'estragon, se font de même.

Vinaigre de fleurs d'Orange.

Vous prendrez quatre pintes de Vinaigre blanc, & trois onces de fleurs d'Orange en feuilles que vous mettrez dans ledit Vinaigre; après vous les mettrez quinze jours au soleil, ensuite en un lieu sec.

Vinaigre d'Ail.

Vous prendrez trois pintes de Vinaigre rouge, & deux onces de ladite fleur, que vous mettrez sécher deux jours au soleil; après vous les jetterez dans ledit Vinaigre; vous boucherez bien vos bouteilles, & l'exposerez quinze jours au soleil, ensuite en un lieu sec.

Vinaigre d'Ail.

Vous prendrez une once d'ail que vous éplucherez; vous la mettrez dans quatre pintes de bon Vinaigre blanc, & l'exposerez quinze jours au soleil, puis en un lieu sec. N'oubliez pas de mettre dans chaque bouteille une Muscade coupée en quatre, & douze ou quinze cloux de Girofle.

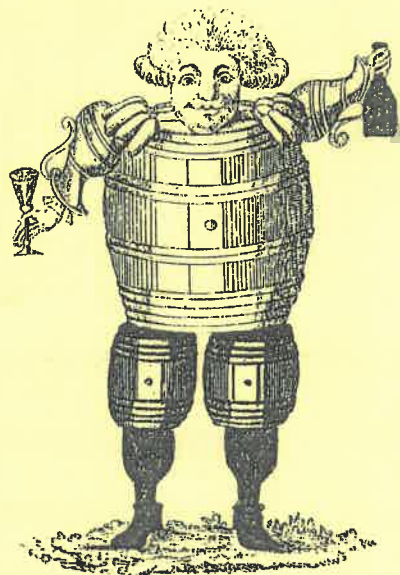
Pour faire le Vinaigre blanc.

Mettez, dans un vaisseau sur le feu, dix pintes de bon Vinaigre; faites diminuer les dix pintes à huit, ensuite faites-les distiller dans l'alambic.

L'Enigme est le mot de la dernière Enigme.

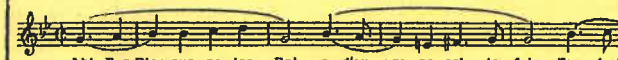


VINAIGRE Moyen de faire du vinaigre sans vin. Comme on n'a point dans tous les pays du vinaigre de vin, ou que bien des gens ne le savent point faire, le secret suivant pourra être utile aux uns & aux autres. La recette n'est point une composition. Il s'agit de tirer la sève du poirier sauvage & du chêne dans les tems qu'elle monte, au printemps & dans l'automne. On fait à l'arbe du côté du midi, à hauteur d'estomac, une incision du haut en bas de la longueur d'environ quatre pouces: on ouvre un peu l'écorce de part & d'autre, & au bas de la fente, on pique dans le bois une lame de couteau sans manche, ou autre pareil instrument, au-dessous de laquelle on met un vase de terre, de faïence ou de verre, & non de bois, ni d'aucun metal. La sève coule par la lame dans le vaisseau. On guérit l'arbe de l'incision, en la frottant en cet endroit de terre sèche ou de cendres.

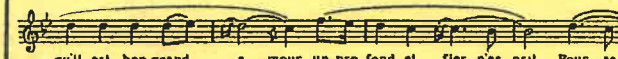


LES MALHEURS DU TEMPS

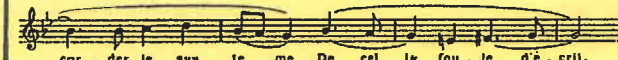
(Air du « Cantique de l'enfant prodigue ».)



Ah! Bon Dieu, que no. tre Roi a d'on. vra. ge cel. te fois. Fau. dret



qu'il est ben grand a. mour, un pro. fond et fier nes. prit Pour ac.



cbr. der le sys. te. me De cel. le fou. le d'É. cart.